

HE. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Montilliers, le 23 03 2022

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que GROLLEAU soutient les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons votre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. GROLLEAU fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

- 1- Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- 2- Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prise ou planifiée pour l'intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3- Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Laurent MARBACH
Président Directeur Général

